

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr.: restreinte
28 août 2012
Français
Original: Anglais et français

**Comité permanent
55^e réunion**

**Projet de rapport de la cinquante-quatrième
réunion du Comité permanent (26-27 juin 2012)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Adoption de l'ordre du jour.....	2	2
III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-troisième réunion du Comité permanent.....	3	2
IV. Protection internationale	4-21	2
A. Note sur la protection internationale.....	4-11	2
B. Rapport intérimaire sur la réinstallation	12-15	3
C. Exposé sur le suivi de l'Evènement intergouvernemental au niveau ministériel	16-19	4
D. Exposé sur les consultations informelles concernant les conclusions du Comité exécutif.....	20-21	5
V. Politique en matière de programme/protection	22-30	5
A. Protection internationale des enfants pris en charge, y compris l'éducation ..	22-26	5
B. Approche en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD).....	27-30	6
VI. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines	31-33	7
VII. Budget-programme et financement	34-38	8
A. Actualisation des budgets et du financement 2011 et 2012	34-37	8
B. Rapport global sur les activités en 2011	38	9
VIII. Coordination.....	39-42	9
A. Mise à jour sur le VIH/sida et les réfugiés.....	39-41	9
B. Eléments concernant l'exposé du HCR à la Session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC) de 2012.....	42	9
IX. Gouvernance	43	10
X. Questions diverses.....	44-46	10
Annexe		
Projet de décision sur les budgets et le financement pour 2011 et 2012		11

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, S. E. l'Ambassadeur Knutsson (Suède) ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Comité exécutif : l'Azerbaïdjan et le Rwanda, élus par le Conseil économique et social le 26 avril 2012. Il souhaite également la bienvenue à l'Albanie, à la République dominicaine, à la Lettonie et à l'Uruguay en tant que nouveaux observateurs. Avant d'adopter l'ordre du jour, le Président fait un exposé sur sa récente mission sur le terrain en Zambie. Le Vice-Président, S. E. l'Ambassadeur Arango Olmos (Colombie), préside la réunion au titre des points 5 à 9.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/63/SC/CRP.10) est adopté.

III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-troisième réunion du Comité permanent

3. Le *Projet de rapport de la cinquante-troisième réunion du Comité permanent* (EC/63/SC/CRP.9) est adopté, moyennant l'adjonction d'un nouveau paragraphe au titre de la section 3 d), soit le paragraphe 21 de la version finale.

IV. Protection internationale

A. Note sur la protection internationale

4. Suite à l'actualisation, par le Haut Commissaire assistant chargé de la protection, des activités du HCR concernant les situations de réfugiés prolongées ainsi que la violence sexuelle et sexiste, le Directeur de la Division de la protection internationale présente la *Note sur la protection internationale* (EC/63/SC/CRP.11). Le Directeur fait observer que la période considérée s'est caractérisée par des crises successives, notamment en Afrique de l'Ouest et du Nord, ainsi qu'au Moyen-Orient, ce qui a engendré des déplacements majeurs. L'exposé du Président inclut les thèmes suivants : détention à l'immigration et réforme de la détention ; trafic et introduction clandestine de personnes ; sensibilisation des polices aux frontières concernant les problèmes de protection en mer ; prévention et règlement de l'apatridie, notamment en remédiant à l'inégalité homme/femme au niveau des législations sur la nationalité ; l'intégration des besoins du terrain ainsi que les initiatives globales pour la protection des déplacés internes et la promotion de l'élaboration du droit et de la politique générale en matière de déplacements internes ; les réponses de protection aux personnes relevant de la compétence du HCR particulièrement vulnérables, tout spécialement dans le domaine de l'éducation, de la protection infantile, des personnes handicapées et de la violence sexuelle et sexiste ; ainsi que la pertinence de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés pour la protection des personnes fuyant le conflit armé et d'autres situations de violence.

5. Au cours du débat, 45 délégations prennent la parole, bon nombre d'entre elles mentionnant des rapports positifs sur les initiatives prises par leur gouvernement pour mettre en œuvre les engagements annoncés lors de l'événement intergouvernemental au niveau ministériel de décembre 2011, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. De nombreux Etats louent le HCR pour sa réponse d'urgence à de nombreuses situations humanitaires nouvelles en

2011-2012. De par leur confirmation du principe de non-refoulement, les Etats Membres se déclarent extrêmement préoccupés des tout derniers cas de refoulement et exhortent l'ensemble des Etats à respecter leurs obligations internationales, y compris dans le contexte de la sécurité nationale, de l'accès aux territoires et des dispositifs de partage de la charge. Les Etats Membres se déclarent également préoccupés concernant la prévalence de la violence sexuelle et sexiste, particulièrement à l'égard des femmes et des filles. Les délégations reconnaissent la nécessité d'autonomiser les femmes et les filles, par exemple, moyennant l'éducation, l'autosuffisance et le développement ainsi que l'accès à la justice pour les victimes de la violence sexuelle et sexiste.

6. Les participants notent une augmentation globale du nombre de réfugiés urbains, les Etats demandant une approche plus dynamique pour s'affranchir des obstacles communs auxquels les réfugiés sont confrontés en milieu urbain, comme le manque d'accès au service d'établissement de papiers ainsi que l'exploitation et le recours à la sexualité comme moyen de survie.

7. Selon de nombreux Etats, le partage de la charge est au cœur du régime de protection internationale, sans toutefois perdre de vue l'engagement primordial des Etats à protéger les réfugiés sur leurs territoires. Bon nombre d'Etats donnent des informations sur leurs nouvelles lois et procédures en matière d'asile ou d'apatridie ainsi que sur celles qui sont à l'étude ; d'autres font état d'initiatives de qualité conduites en coopération avec le HCR. Le Bureau européen d'appui à l'asile ainsi que le Bureau d'appui régional, établi dans le cadre du processus de Bali, sont également mentionnés.

8. Le HCR reçoit un appui pour son action en matière de solutions durables, plus particulièrement eu égard aux situations de réfugiés prolongées notamment : l'Initiative de solutions intérimaires ; la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans afin d'appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration viable et l'assistance aux pays hôtes ; l'initiative régionale de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro et de la Serbie visant à résoudre le déplacement causé par le conflit de 1991 à 1995 ; les stratégies de solutions globales concernant les réfugiés angolais, libériens, et rwandais ; ainsi que l'utilisation stratégique de la réinstallation.

9. Le HCR est également invité à prendre des mesures pour suivre de près les situations de détresse en mer et fournir une assistance aux Etats afin de prévenir les tragédies. Plusieurs délégations reconnaissent la nécessité de stratégies visant à faire face à l'augmentation du nombre d'apatrides et encouragent le HCR à poursuivre son action concernant l'enregistrement des naissances et la réforme législative.

10. Les participants mentionnent leur inquiétude concernant la sécurité du personnel et la nécessité croissante d'une assistance financière et les Etats encouragent la communauté internationale à continuer d'allouer un appui financier au Haut Commissariat.

11. En réponse, le Directeur reconnaît l'importance d'élaborer des systèmes d'asile robustes et viables tout en renforçant la coopération intra-régionale, le partage de la charge et les partenariats. Le HCR se félicite de la possibilité de travailler avec les ONG et les Etats concernant les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste ainsi que les enfants demandeurs d'asile, soulignant que la protection ne peut être dispensée isolément et nécessite la bonne gouvernance et les partenariats avec la société civile.

B. Rapport intérimaire sur la réinstallation

12. La Directrice adjointe de la Division de la protection internationale présente le *Rapport intérimaire sur la réinstallation* (EC/63/SC/CRP.12) et note la nécessité de faire davantage d'efforts pour accroître le nombre de places de réinstallation. Elle fait observer les développements importants ainsi que les défis majeurs, notamment : la capacité de réinstallation globale ; la rapidité du traitement des cas de réinstallation ; la réinstallation

dans le cadre des mécanismes de réponse d'urgence ; la réinstallation dans le cadre des solutions globales ; l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés ; et la gestion de la réinstallation, la coordination et les partenariats. La Directrice adjointe et les Etats membres se félicitent de l'adoption du Programme conjoint de réinstallation de l'Union européenne, qui devrait accroître les possibilités de réinstallation et permettre d'apporter une réponse mieux harmonisée aux priorités de réinstallation. Elle souligne également le rôle critique de trois centres d'accueil d'urgence aménagés par la Roumanie, la Slovaquie et les Philippines.

13. Alors que le Comité s'est félicité d'un certain nombre de développements positifs, y compris plusieurs nouveaux pays de réinstallation et l'expansion des programmes existants, de sérieuses préoccupations sont exprimées concernant le fossé entre le besoin et les places mises à disposition, la diminution du nombre de dossiers et de départs, ainsi que l'utilisation de critères sélectifs de la part de certains pays. Le HCR est invité à contribuer à rétablir l'équilibre en exhortant les pays de réinstallation et la communauté internationale dans son ensemble à lancer et élargir les programmes et les quotas de réinstallation et à accroître l'efficacité des procédures de réinstallation. Un certain nombre d'Etats membres se disent satisfaits de l'utilisation de méthodes de traitement novatrices telles que l'interview aux fins de réinstallation par vidéo-conférence. Les Etats demandent un effort constant pour identifier les réfugiés les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles et pour qu'elles soient prioritaires aux fins de réinstallation.

14. On recense un large appui à l'utilisation stratégique de la réinstallation, y compris en tant que moyen de solidarité internationale et de partage de la charge pour les pays hôtes. Un certain nombre de délégations souligne que le fardeau de la fourniture d'une protection aux réfugiés est disproportionnellement assumé par les pays en développement. Etant donné que 90 pour cent des places de réinstallation sont mises à disposition par trois pays seulement, un Etat suggère au HCR de se montrer plus pragmatique concernant les efforts et les ressources consacrés à la réinstallation par rapport aux autres solutions durables telles que le rapatriement librement consenti. Les participants suggèrent par ailleurs que la stratégie de solutions globales et l'interconnexion entre les solutions durables doit être examinée plus avant par le Comité.

15. En réponse à une requête selon laquelle le Groupe de travail sur la réinstallation entame des consultations avec les pays hôtes, la Directrice adjointe affirme qu'elle transmettra cette requête aux personnes concernées et examinera les possibilités d'organiser une réunion d'information à l'intention des délégations intéressées. Elle fait également référence à la conclusion N° 109 de 2009 du Comité exécutif sur les situations de réfugiés prolongées, qui réitère que le rapatriement librement consenti constitue la solution durable privilégiée et reconnaît également la complémentarité des solutions et la nécessité de les appliquer de différentes façons selon la situation envisagée. En conclusion, la Directrice adjointe remercie tous les Etats participant à la réinstallation pour leur appui et leurs efforts sans faille.

C. Exposé sur le suivi de l'Evènement intergouvernemental au niveau ministériel

16. Le Directeur de la Division de la protection internationale fait état des résultats de l'Evènement intergouvernemental au niveau ministériel qui a eu lieu à Genève en décembre 2011. Le Directeur se félicite des nombreux engagements pris par les Etats au cours de cet évènement et affirme que le HCR se réjouit par avance de travailler avec les Etats à leur mise en œuvre. Outre l'engagement ferme aux principes de protection fondamentaux sous la forme du communiqué ministériel, plus de 100 Etats ont pris des engagements, y compris plus de 40 en matière d'apatridie.

17. Le Directeur note la disponibilité d'une première mouture de la publication concernant tous les engagements pris lors de l'Évènement intergouvernemental de décembre 2011, précisant que le HCR prévoit d'en distribuer une version finale compilant tous les engagements lors de la session annuelle du Comité exécutif.

18. Certains participants posent des questions concernant les mécanismes de suivi pour assurer la traçabilité de l'application des engagements. Le Directeur informe les délégations que le HCR tient à jour une matrice interne qui sera utilisée pour faire rapport annuellement au Comité exécutif dans la *Note sur la protection internationale*. Le Directeur invite également les Etats à inclure une mise à jour sur leurs engagements dans leur déclaration lors de la session annuelle du Comité exécutif. Il note que quatre pays ont déjà accompli des progrès importants en la matière, y compris l'adoption de la législation requise pour l'adhésion aux instruments relatifs à l'apatridie et que cinq autres Etats ont déjà rendu effective leur adhésion à l'un de ces instruments ou aux deux. Le Directeur ajoute que les bureaux du HCR sur le terrain assurent la traçabilité des engagements et participent aux efforts visant à appuyer les Etats au niveau de la mise en œuvre.

19. Les délégations sont heureuses d'entendre que de nombreux Etats ont déjà pris des mesures significatives en matière d'engagement et appuient l'idée d'avoir une actualisation de la part des Etats sur les engagements pris lors de la session annuelle du Comité exécutif.

D. Exposé sur les consultations informelles concernant les conclusions du Comité exécutif

20. Le Rapporteur fait un exposé sur les progrès accomplis au cours des consultations informelles en matière de négociations des conclusions du Comité exécutif, particulièrement eu égard au projet de document sur les modalités diffusé aux Etats membres. Elle note qu'une série de réunions se tiendra pour peaufiner le texte du document en vue de le présenter à la réunion de septembre du Comité permanent.

21. Plusieurs délégations réitèrent l'importance, toujours actuelle, des conclusions sur la protection internationale, soulignant leur désir de voir le processus de négociation se renforcer et exprimant leur appréciation concernant les travaux du Rapporteur. Un Etat membre fait remarquer que les conclusions sur la protection internationale restent un outil précieux ainsi qu'un point de référence pour les Etats et d'autres partenaires. Plusieurs Etats soulignent que les conclusions ont pour but de combler une lacune recensée en matière de lignes directrices et qu'il convient de sélectionner judicieusement les questions à traiter.

V. Politique en matière de programme/protection

A. Protection internationale des enfants pris en charge, y compris l'éducation

22. Le Directeur adjoint de la Division de la protection internationale présente le document sur la *Protection internationale des enfants pris en charge, y compris l'éducation* (EC/63/SC/CRP.13). Les Etats se félicitent des efforts déployés par le HCR pour renforcer la protection des enfants pris en charge et note les progrès accomplis depuis le dernier rapport, y compris le lancement de trois politiques complémentaires : *Cadre pour la protection des enfants* (2012), *Stratégie d'éducation (2012-2016)*, et *Lutte contre la violence sexuelle et sexiste : Stratégie actualisée* (2011). Les Etats se déclarent préoccupés concernant la protection des enfants au cours du déplacement ; leur engagement à la protection des enfants en tant qu'investissement pour l'avenir ; et la nécessité d'une

coordination plus étroite avec les institutions partenaires des Nations Unies pour optimiser l'utilisation des ressources mises à disposition compte tenu des difficultés budgétaires actuelles.

23. L'impératif du rôle de chef de file de l'Etat et des systèmes nationaux, concernant l'éducation et la protection des enfants constitue un thème central des débats. Un Etat membre présente sa vision d'un système national de protection infantile fondé sur les droits, non discriminatoire et ancré sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

24. Les Etats reconnaissent l'importance des partenariats globaux et communautaires et demandent au HCR de renforcer sa coordination au sein de l'approche modulaire et tout particulièrement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Directeur adjoint esquisse les liens entre son rôle de chef de file dans le module global de protection et le domaine de responsabilité en matière de protection infantile conduit par l'UNICEF, et informe le Comité des discussions ciblées avec l'UNICEF concernant les lettres d'accord au niveau des pays qui permettront de garantir une prévisibilité meilleure au niveau de la programmation.

25. Les Etats sont unanimes à reconnaître l'importance cruciale de l'éducation en matière de protection infantile et de recherche de solutions durables pour les enfants, plusieurs délégations soulignant le rôle de l'enseignement supérieur dans la marche vers l'autonomie. Les Etats soulignent également que le droit des enfants à l'éducation lors des situations d'urgence nécessite un partenariat continu. La Stratégie d'éducation est considérée comme un plan ambitieux de marche en avant et plusieurs Etats se félicitent de la création de 16 postes d'éducation, y compris un poste régional dans l'Est et la Corne de l'Afrique. Tout en reconnaissant l'importance du Cadre pour la protection des enfants, les délégations soulignent également la nécessité de traduire cette politique dans la réalité par le biais de programmes concrets.

26. En réponse aux préoccupations exprimées concernant le risque d'exploitation sexuelle qu'encourent les enfants, le Directeur adjoint reconnaît qu'il s'agit d'un domaine d'intérêt transversal, articulé sur les stratégies d'éducation, de protection infantile et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et indique que des fonds spéciaux ont été alloués par le Haut Commissaire pour traiter de cette question. Concernant le nombre élevé d'enfants non accompagnés séparés, le Directeur adjoint souligne les efforts continus du HCR pour mettre en œuvre le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (par exemple le Manuel de terrain pour la mise en œuvre des lignes directrices du HCR sur la détermination de l'intérêt supérieur). Le Directeur adjoint indique que l'amélioration de la capacité du personnel en matière de protection infantile, y compris la qualité de la détermination de l'intérêt supérieur, par le biais de déploiements ciblés, d'une formation et du télé-enseignement constituent une priorité élevée. Plusieurs Etats soulignent l'importance de l'enregistrement des naissances dans l'établissement d'une identité juridique de l'enfant et dans l'aménagement d'un accès aux services, y compris l'éducation.

B. Approche en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD)

27. Le Directeur adjoint de la Division de la protection internationale présente son rapport sur la mise en œuvre de l'*Approche en matière d'âge, de genre et de diversité* (EC/63/SC/CRP.14) du HCR. Ce rapport est assorti d'une présentation sur les résultats du Cadre d'obligation redditionnelle concernant l'âge, le genre et la diversité pour 2011-2012.

28. Par le biais de son approche en la matière, le dialogue du HCR avec les personnes relevant de sa compétence s'est considérablement enrichi, permettant de mieux comprendre les besoins et les capacités en particulier pour les groupes vulnérables et permettant d'améliorer la fourniture de la protection. La participation pleine et égalitaire de l'ensemble des personnes prises en charge est soulignée comme cruciale pour accroître l'accès à la

protection, et des exemples concrets sont présentés sur la manière dont l'approche AGD a été utilisée. Le projet spécial du Haut Commissaire concernant la lutte contre la violence sexuelle et sexiste est mentionné, dans la mesure où il encourage les équipes dans les pays à renforcer la réponse et la prévention moyennant l'engagement d'hommes, de garçons, de personnes handicapées, de personnes âgées et d'autres groupes marginalisés. Des efforts intensifiés en matière d'enregistrement des naissances, un taux élevé de scolarisation des filles, et l'éventail de réponses ciblées pour la Corne de l'Afrique grâce à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité au sein des programmes sont cités comme exemple de l'AGD en acte.

29. L'approche AGD privilégie la coopération stratégique avec des acteurs spécialisés, moyennant des partenariats concernant le handicap avec la Commission des réfugiés dirigée par les femmes et d'autres organes spécialisés eu égard à la série « Need to Know Guidance ». Le Directeur adjoint estime que le recueil de données désagrégées constitue un défi important à surmonter pour aller de l'avant. Les participants s'expriment également concernant le fait que les évaluations participatives doivent contenir toutes les informations requises et être prises en compte dans la programmation.

30. Plusieurs Etats félicitent le HCR pour les progrès accomplis, approuvent l'approche AGD, la jugeant essentielle, et encouragent l'organisation à poursuivre ses efforts en matière d'intégration. Un certain nombre de délégations reconnaissent la valeur des évaluations participatives périodiques en matière d'AGD et félicitent le HCR pour les efforts visant à renforcer l'aspect participatif de son action sur le terrain. Les Etats se joignent au HCR dans son désir de mieux refléter l'AGD dans la programmation mais s'inquiètent que l'accent soit mis sur la mise en œuvre plutôt que sur une politique additionnelle et sur l'élaboration d'outils. Un certain nombre d'Etats reconnaissent que les acteurs autres que le HCR doivent en faire plus dans ce domaine et se félicitent de l'élaboration d'un cours de télé-enseignement sur l'AGD qui sera offert aux partenaires. Certaines délégations demandent une participation plus active des Etats dans les efforts déployés par le HCR pour mettre en œuvre l'AGD. Enfin, plusieurs Etats font observer la nécessité de mieux vérifier l'impact et l'obligation redditionnelle en matière d'AGD.

VI. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines

31. Dans sa présentation, le Haut Commissaire adjoint informe les participants que le Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) s'est réuni pour la première fois du 3 au 6 juin 2012. Au cours de cette réunion, des informations ont été données par la Direction, y compris un certain nombre de Directeurs de Bureaux régionaux pour présenter l'IAOC, l'environnement opérationnel et les défis rencontrés par le Haut Commissariat. L'IAOC a également rencontré les représentants d'organes de contrôle pertinents, y compris le Bureau des services du contrôle interne des Nations Unies ainsi que le Bureau de l'Inspecteur général. Au cours de sa première réunion, l'IAOC a élu un Président et un Vice-Président, conformément aux termes de référence du Comité et des questions prioritaires ont été examinées. La prochaine réunion est prévue pour les 11 et 13 septembre et le programme prévu pour 2013 comprend des réunions en février, juin (peut-être à Budapest), et septembre. Le Haut Commissaire adjoint assure le Comité permanent que l'IAOC s'engage à remplir pleinement sa mission.

Exposé sur l'adoption des Normes de comptabilité internationales pour le secteur public (IPSAS)

32. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière fait un exposé sur l'état de la mise en œuvre des normes IPSAS. Bien que la transition soit plus complexe qu'initialement prévu et que certains retards aient dû être enregistrés, l'ensemble des travaux préparatoires a été achevé le 31 décembre 2011, ce qui a permis au Haut Commissariat d'être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2012. Bien que des travaux soient encore requis pour optimiser les avantages des normes IPSAS à plus long terme, le HCR escompte une plus grande transparence, une amélioration de la gestion des actifs et un meilleur contrôle des passifs, des recettes et des dépenses. L'engagement auprès du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies s'est intensifié au cours de l'année. La prochaine étape et l'audit provisoire des soldes d'ouverture selon les normes IPSAS prévue pour juillet 2012 suivit d'un deuxième audit intérimaire en novembre 2012 avant la clôture de fin d'année. Le HCR espère produire des états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

33. Répondant à une question concernant la mise en œuvre sur le terrain et donnant des assurances que le personnel avait les capacités suffisantes pour adopter les normes IPSAS, le Contrôleur explique qu'un certain nombre d'initiatives de formations et d'ateliers régionaux pour la création de capacités ont eu lieu dans cinq régions. Ces ateliers se sont concentrés sur les normes IPSAS les plus importantes pour le terrain. Un certain nombre d'ateliers se sont également tenus au siège. Ces efforts s'intègrent dans une stratégie globale de gestion du changement, adoptée lors du second semestre de 2011, qui prévoit également la publication de bulletins sur des sujets spécifiques, un recueil des questions et des réponses fréquentes ainsi qu'un lexique des termes liés aux normes IPSAS.

VII. Budget-programme et financement

A. Actualisation des budgets et du financement 2011 et 2012

34. L'*Actualisation des budgets et du financement pour 2011 et 2012* (EC/SC/63/CRP.15) est présentée conjointement par le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière et la Directrice de la Division des relations extérieures. L'actualisation inclut une explication détaillée des besoins financiers actuels ainsi que des budgets supplémentaires afin de répondre aux nouvelles interventions d'urgence.

35. Les délégations reconnaissent les énormes défis auxquels le HCR est confronté du fait du nombre croissant des crises en 2011 et 2012. Elles partagent la préoccupation du HCR concernant le fossé entre les besoins identifiés et les ressources mises à disposition et encouragent le HCR à s'adresser aux donateurs ainsi qu'au secteur privé pour pouvoir financer intégralement son budget. L'importance de résoudre les situations prolongées et d'engager pleinement les partenaires du développement est également soulignée. Un certain nombre de délégations demande davantage d'information sur la hiérarchisation des priorités.

36. Le Haut Commissaire informe le Comité qu'en réponse à la situation financière, le HCR ne se contente pas d'identifier de nouvelles sources de revenu, y compris les réserves communes mais également de réduire les coûts. Dans cet effort d'économie, par exemple, il a retardé l'achat prévu de véhicules et d'équipement et a réduit encore ses budgets de voyage. La Directrice de la Division des relations extérieures ajoute que les bureaux sur le terrain s'adressent aux partenaires pour recueillir des fonds au plan local.

37. A l'issue des débats sur ce point de l'ordre du jour, le Comité adopte une décision sur les budgets-programme globaux et le financement pour 2012 (voir annexe).

B. Rapport global sur les activités en 2011

38. La Directrice de la Division des relations extérieures présente le *Rapport global sur les activités du HCR en 2011*. Elle fait observer que ce rapport a pour but de répondre aux exigences précises en matière de rapport de nombreux donateurs, y compris le rapport basé sur les résultats concernant les priorités stratégiques globales. Les délégations sont invitées à donner leur avis sur la manière de rendre ce rapport encore plus utile. Cette publication, qui comprend de nouveaux chapitres sur les commémorations des conventions relatives aux réfugiés et à l'apatridie ainsi que sur la réponse d'urgence est déjà disponible en anglais et est postée sur le site du HCR. Le rapport global pour 2011 sera mis à disposition en français au cours de l'été.

VIII. Coordination

A. Mise à jour sur le VIH/SIDA et sur les réfugiés

39. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes présente la mise à jour sur le *VIH/sida et réfugiés* (EC/63/SC/CRP.16). Tout en se déclarant reconnaissants des progrès accomplis par le HCR, de nombreux états reconnaissent que des efforts conjoints par le biais du partenariat sont une condition essentielle à la poursuite des progrès. La relation de travail importante avec l'ONUSIDA est particulièrement soulignée, tout comme les efforts conjoints avec le Fonds global pour inclure les déplacés internes dans les programmes nationaux concernant le VIH/sida. De nombreux Etats soulignent la nécessité de programmes globaux en matière de VIH étroitement liés à la santé publique, au service de protection et communautaire, une attention particulière étant accordée au genre.

40. Le Directeur s'estime satisfait des interventions encourageantes dans les domaines du VIH et du sida. Il rassure les Etats membres sur le fait que le HCR continuera de travailler étroitement avec ses partenaires et souligne que le mécanisme de coordination ONUSIDA sera renforcé grâce à l'adhésion de ONU-Femmes. Il reconnaît également la nécessité d'une attention continue aux programmes globaux du VIH tenant compte du genre.

41. Etant récemment rentré du Burkina Faso, du Niger et du Mali, le Directeur adjoint de la DPSM reconnaît que si 40 000 maliens bénéficient de la thérapie antirétrovirale la fourniture de médicaments aux réfugiés maliens représente toutefois un défi majeur. Eu égard à la prévention, il précise également que les principaux obstacles à la prophylaxie post exposition pour les victimes de viols sont les stigmatisations et la discrimination au niveau communautaire. Le Directeur adjoint fait observer que si le HCR s'efforce de relever ces défis, le changement des comportements est une entreprise de longue haleine.

B. Eléments concernant l'exposé du HCR à la session de fond 2012 du Conseil économique et social (ECOSOC)

42. La Directrice de la Division des relations extérieures informe le Comité du prochain exposé du HCR sur la coordination et les partenariats au cours de la session de fond du Conseil économique et social, identifiant les trois thèmes fondamentaux suivants : transition, situations prolongées et solutions durables ; participation du HCR à l'Agenda transformateur du Comité permanent interinstitutions ; et coordination avec les

organisations non gouvernementales. Conformément à la pratique de ces dernières années, il n'y a aucun débat sur ce point de l'ordre du jour bien que les délégations soient invitées à émettre leurs commentaires ou à poser des questions au Secrétaire.

IX. Gouvernance

43. Le Président explique que la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la prochaine session plénière du Comité exécutif jettera les bases du débat général lors de cette soixante-troisième session. Notant qu'une esquisse des éléments clés de cette délégation sera communiquée aux délégations à l'avance, il invite les états à émettre des propositions de thèmes à inclure dans cette déclaration.

X. Questions diverses

44. Le Secrétaire du Comité exécutif a observé que, conformément à une tradition récemment établie, la réception de bienvenue du Haut Commissaire, co-organisée avec le président du Comité exécutif à l'occasion de l'ouverture de la session annuelle du Comité exécutif sera combinée avec la cérémonie d'attribution de la médaille Nansen en octobre prochain. Ces deux événements auront donc lieu le 1^{er} octobre 2012 en soirée, jour d'ouverture de la soixante-troisième session plénière du Comité exécutif. Les invitations à cette réception seront adressées au cours de l'été.

45. Le Secrétaire attire également l'attention des participants sur un processus d'examen que le HCR doit entreprendre à la demande de l'Assemblée générale, en consultation avec le Comité exécutif ainsi que le Bureau du Secrétaire général au cours de l'année prochaine. Le Secrétaire fait observer que, conformément à la résolution 58/153, l'Assemblée générale prévoit qu'outre son rapport annuel à l'Assemblée générale le HCR doit inclure, une fois tous les dix ans, un examen stratégique de la situation globale des réfugiés et du rôle du Haut Commissariat. Conformément à cette résolution, le premier examen décennal de ce type sera présenté l'année prochaine, à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

46. Le Secrétaire fait par ailleurs observer que cet examen portera sur la réponse du HCR aux défis clés lors des dix dernières années et examinera 1) comment les tendances et l'évolution globale du système international ont affecté les besoins de protection et de solutions des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence ; et 2) quelles stratégies le HCR a mis en place pour répondre à ces changements et ces besoins. Le Secrétariat conduira ce processus qui aboutira à un rapport achevé en juin 2013 aux fins de présentation à l'Assemblée générale. Le Secrétaire invite les contributions des Etats membres à tout moment et encourage les Etats à participer à une série de discussions informelles convoquées sur le contenu de ce rapport. La première réunion de ce type se tiendra en septembre 2012, d'autres discussions étant prévues en février et mai 2013.

Annexe

Projet de décision sur les budgets et le financement pour 2011 et 2012

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions du Comité exécutif concernant les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions (A/AC.96/1095, par. 14 et A/AC.96/1107, par. 13) ainsi que ses débats au titre du point sur le Budget-programme et le financement à la cinquante-troisième réunion du Comité permanent en mars 2012,

Réaffirmant l'importance du partage de la charge et des responsabilités au plan international afin de réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil de réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante et unième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux, le Siège au titre du Budget-programme biennal du HCR pour 2010-2011 (révisé) d'un montant de 3 320,8 millions pour 2011 ;
2. *Note* que les budgets supplémentaires de 2011 s'élèvent à 500,9 millions de dollars E.-U pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
3. *Prend note* de l'augmentation du Budget annuel du HCR pour 2011 s'établissant désormais à 3 821,7 millions de dollars E.-U. ;
4. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013 d'un montant de 3 591,2 millions de dollars E.-U. pour 2012 ;
5. *Note* que les budgets supplémentaires de 2012 s'élèvent actuellement à 254,1 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
6. *Note* la réduction de 26 millions de dollars E.-U. au titre des opérations au Libéria (9,8 millions) et au Soudan (16,2 millions) ;
7. *Note* la création d'un compte spécial pour l'Enveloppe humanitaire commune au Soudan, actuellement financée à raison de 5,4 millions de dollars E.-U. ;
8. *Prend note* de l'augmentation du Budget annuel du HCR en 2012, portant le Budget annuel révisé pour 2012 à 3 819,3 millions ;
9. *Note* que les fonds actuellement mis à disposition pour 2012 laissent apparaître un déficit projeté de 2 058,6 millions de dollars E.-U. ;
10. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues de 2012 pourraient nécessiter l'adjonction ou l'expansion de budgets supplémentaires et des ressources complémentaires pour satisfaire ces besoins ; et
11. *Exhorte* les Etats membres à continuer de répondre avec générosité, dans un esprit de solidarité et en temps voulu à l'appel de fonds du Haut Commissaire pour couvrir intégralement les besoins au titre du Budget annuel de 2012.